comparatif 2009 des finances cantonales et communales :

les spécificités lausannoises peu prises en compte dans l'étude de l'IDHEAP

Une étude de l'IDHEAP sur les finances cantonales et communales pénalise Lausanne. La Municipalité regrette que la méthode utilisée ne tienne pas compte de toutes les spécificités lausannoises, et notamment la présence des services industriels dans les comptes communaux et un exercice 2009 marqué par la recapitalisation de la caisse de pension du personnel et un dividende extraordinaire versé par EOS Holding.

La Municipalité de Lausanne a pris connaissance du comparatif 2009 des finances cantonales et communales publié par l'Institut de hautes études en administration publiques (IDHEAP). Concernant la notation de la Ville de Lausanne, elle souhaite apporter quelques commentaires.

L'année 2009 a été fort atypique puisqu'elle a enregistré deux opérations extraordinaires, à savoir l'assainissement de la caisse de pension du personnel (CPCL) pour un coût net de 180 millions de francs d'une part, et, d'autre part, l'encaissement d'un dividende extraordinaire de 80 millions de francs versé par EOS Holding. Sans ces deux éléments, les comptes annuels se soldent par un excédent de revenus de 21 millions de francs, alors que le résultat final aboutit à une perte de 79 millions de francs après prise en compte des événements précités, avec, malgré tout, une diminution de la dette communale de 2 millions de francs.

La méthodologie utilisée par l'IDHEAP pénalise cependant fortement la notation 2009 de la Ville de Lausanne car elle ne tient pas compte du caractère exceptionnel de l'assainissement de la CPCL et du dividende extraordinaire d'EOS, de sorte que la grande majorité des indicateurs s'en trouve détériorée pour aboutir à des notes très basses. Il en ressort finalement une situation fortement biaisée qui conduit à des résultats qui ne reflètent malheureusement pas la réalité de l'exercice ordinaire 2009.

Si l'on ajoute à cela que la présence des Services industriels dans les comptes communaux provoque également des distorsions importantes au niveau de certains indicateurs (poids de la dette et maîtrise des dépenses courantes), la Municipalité ne peut en finalité que regretter une approche qui, faute de critères permettant une réelle comparaison des comptes des communes, pénalise la notation de la Ville de Lausanne.

Administration générale et finances

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, tél. 021 315 22 00

Lausanne, le 23 novembre 2010

infopresse

Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch